

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT^e</p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p align="center">DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p> <p align="center">COMMUNAUTE DE COMMUNES</p> <p align="center">USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 26 Septembre 2017</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 311/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 26 Septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD</p> <p>Date de convocation : 20 septembre 2017</p> <p>Présents : Mmes Christine VIONNET, Paulette LENORMAND, Anne-Marie BAILLEUL, Corinne GUISEPPIN, Mylène DUCLOS, Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Carine LAVAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mme Estelita LACHENAL donne son pouvoir à M. Joseph TRAVAIL, Mrs Michel BOTTERI donne son pouvoir à Mme Corinne GUISEPPIN, Alain LAMBERT donne son pouvoir à M. Emmanuel GEORGES, Guy PERRET donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à M. Patrick FALCOZ.</p> <p>Absents excusés : Mrs Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>M. Gilles PILLOUX est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : Avenant n°2 Convention de partenariat. Label « Vignobles & Découvertes »

Le label « Vignobles & Découvertes » :

Ce label national, attribué pour 3 ans, vise à développer l'efficacité touristique des destinations viticoles par une mise en valeur de leurs richesses et une mise en réseau des acteurs. Une fois la destination structurée autour d'un projet commun, le label lui permet de développer globalement l'image, la notoriété et les ventes de tous les acteurs de la filière du tourisme viticole.

L'objectif de ce label est d'offrir plus de lisibilité au client et plus de visibilité à la destination en identifiant la ou les site(s) phare(s) proposant un produit attractif et complet (vignoble, patrimoine culturel, naturel, immatériel, activités de loisirs, de bien-être et de santé, événements culturels, sportifs, d'affaires ainsi qu'hébergement et restauration).

Grâce aux relais d'informations des partenaires engagés dans la démarche, le visiteur se sent accompagné tout au long de sa découverte de la destination viticole.

Organisation de la démarche :

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Chautagne était porteuse de la destination « Savoie, lac du Bourget », labellisée « Vignobles & Découvertes » depuis 2011, qui s'étend sur les territoires de Chautagne, de la Communauté de Communes de Yenne, de la Communauté de Communes du Pays de Seyssel et sur la CALB.

Suite à la fusion des collectivités, ce sont désormais 3 collectivités qui sont partenaires : Grand Lac, Communauté de Communes de Yenne et Communauté de Communes Usse et Rhône.

Grand Lac est donc porteur de la démarche pour les comptes des autres collectivités et assure le suivi administratif et budgétaire général de la démarche. Grand Lac perçoit les participations annuelles des partenaires et la quote-part des collectivités partenaires.

Grand Lac intègre le budget « Vignobles & Découvertes » à la subvention de l'OTi Aix les Bains Riviera des Alpes.

L'Office de Tourisme Intercommunal Aix les Bains Riviera des Alpes assure l'animation du réseau et la mise en œuvre des actions.

Le label est porté par la destination mais demande un engagement individuel des différents partenaires eux-mêmes labellisés (viticulteurs, restaurateurs, hébergeurs, prestataires d'activités, OT, ...).

Partenariat financier :

Une convention de partenariat financier unie les trois collectivités territoriales partenaires quant à l'animation de ce label et à la mise en œuvre d'un programme d'actions sur les 3 ans de labellisation (2015 - 2016 - 2017).

Les principales actions sont les suivantes :

- Animation de la destination et relations/mise en réseau des socio-professionnels partenaires
- Edition d'une carte de la destination
- Mise en place du Fascinant week-end Vignobles & Découvertes
- Eductour pour les partenaires
- Relations presses et relations avec les partenaires institutionnels (SMBT, région, CIVS ...)

Un avenant n°1 a été pris en 2016 afin de réévaluer le montant de la participation des partenaires labellisés.

La Communauté de Communes de Yenne avait souhaité s'engager annuellement sur ce partenariat. Il convient donc de signer un avenant n°2 à la convention afin d'entériner le partenariat entre les partenaires pour l'année 2017.

Par ailleurs, suite à la fusion des intercommunalités, intervenue au 1^{er} janvier 2017, les nouvelles entités partenaires « Vignobles & Découvertes » sont Grand Lac, la Communauté de Communes de Yenne et la Communauté de Communes Usse et Rhône. L'avenant permettra ainsi de tenir compte des modifications territoriales intervenues suite à la fusion.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention et tous les actes nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul COTTERLAZ-RANNARD



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.